



## **POLITIQUE WEB :**

Règles de conduite sur les réseaux sociaux  
et site internet (nétiquette)



MUNICIPALITÉ DE  
DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

## RÈGLES DE CONDUITE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ET SITE INTERNET (NÉTIQUETTE)

Dans le but de préserver l'harmonie sur nos plateformes et de permettre des échanges fructueux, des règles de conduite ont été établies et elles doivent être respectées en tout temps. Notre objectif n'est pas de censurer les citoyennes et citoyens, mais uniquement de favoriser le dialogue et de prévenir les dérives.

### COMPORTEMENTS À FAVORISER

Nous encourageons les citoyens et autres visiteurs à s'exprimer en faisant preuve de courtoisie, tant envers leurs concitoyennes et concitoyens qu'envers les employés municipaux et les élu(es). **Les commentaires autorisés sont ceux qui respectent les droits d'auteur, la vie privée et la protection des renseignements personnels, ainsi que les opinions fondées sur des faits vérifiés.**

### COMPORTEMENTS À ÉVITER

Nous demandons aux citoyens et autres visiteurs de **s'abstenir de tenir des propos violents, obscènes, diffamatoires, haineux, discriminatoires, frauduleux ou contenant de la désinformation.**

**Sont notamment interdits** : les attaques et les insultes personnelles, les propos sexistes, racistes et âgistes, les commentaires inappropriés et récurrents sans lien avec le sujet d'une publication, les propos grossiers, injurieux, violents ou susceptibles d'être perçus comme étant agressifs.

### EN CAS DE NON-RESPECT DES RÈGLES

Nous nous réservons le droit de masquer, de supprimer et de signaler les commentaires non conformes à ces règles de bonne conduite et de bannir leurs auteurs sans préavis.

Les commentaires écrits en majuscules ou qui abusent d'émojis pouvant être interprétés comme des cris de colère, les insinuations qui portent atteinte à la réputation d'une personne et les images à connotation sexuelle sont aussi des exemples de commentaires contre lesquels nous agirons.

**ADOPTÉE À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT LE 13 AOÛT 2024.**

**POLITIQUE MISE EN LIGNE LE 20 AOÛT 2024.**